Réaction du **Groupe d'Initiative France-Rwanda** aux conclusions du Rapport de la Commission chargée de mener un travail de fond centré sur l'étude de toutes les archives françaises concernant le Rwanda entre 1990 et 1994, afin d'analyser le rôle et l'engagement de la France durant cette période.

Paris le 16 mai 2019

Suite à la sortie du rapport de la Commission de Recherche sur les Archives que le Professeur Vincent DUCLERT a remis au Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, le 26 mars 2021, le Groupe d'Initiative France-RWANDA (GIFR) aimerait exposer brièvement ses commentaires sur ce document long de plus de 1200 pages.

Il convient de rappeler d'abord que le Président Emmanuel MACRON, dans sa lettre du 5 avril 2019, adressée au Président de ladite Commission a défini les objectifs assignés à celleci:

- Consulter l'ensemble des fonds d'archives françaises relatifs à la période prégénocidaire et celle du génocide lui-même;
- Rédiger un rapport qui permettra -d'offrir un regard critique d'historien sur les sources consultées -d'analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda au cours de cette période, en tenant compte du rôle des autres acteurs engagés au cours de cette période -
- Contribuer au renouvellement des analyses historiques sur les causes du génocide des Tutsi, profondes et plus conjoncturelles, ainsi que sur son déroulement, en vue d'une compréhension accrue de cette tragédie historique et de sa meilleure prise en compte dans la mémoire collective, notamment pour les jeunes générations.

À la lecture de ce rapport, notamment dans sa conclusion, il ressort nettement que les membres de la commission accusent le Gouvernement français de l'époque, avec à sa tête le Président François Mitterrand, d'avoir entretenu des relations personnelles et directes avec le régime du Président Juvénal Habyarimana, ce qui est absolument faux car les relations entre les deux pays furent des relations diplomatiques normales.

De 1990 à 1994, Monsieur Jean Marie Vianney Ndagijimana, membre actuel du GIFR, fut ambassadeur du RWANDA à Paris. Aussitôt la commission de recherche sur les archives mise en place en avril 2019, le GIFR, et particulièrement cet ancien ambassadeur, a adressé un courrier recommandé avec accusé de réception dans lequel il exprimait son désir et sa disponibilité d'être auditionné par la commission, afin de témoigner au sujet de ces relations franco-rwandaises. Monsieur Ndagijimana promettait de mettre à la disposition de la commission des éléments d'archives personnelles et officielles. La Commission a refusé cette offre et ceci est bien regrettable.

Le Front Patriotique Rwandais (FPR), composé, en majorité, de réfugiés Tutsi en Uganda, a attaqué le Rwanda à partir du 1^{er} octobre 1990, provoquant une guerre fratricide qui a duré trois ans et demi. À la demande du gouvernement légitime du Rwanda, et en application d'un accord de coopération militaire signé en 1975 par le gouvernement du Président Valéry Giscard d'Estaing, la France est intervenue au Rwanda pour stabiliser le front militaire et favoriser les négociations ayant abouti à la signature des Accords de Paix d'Arusha le 4 août 1993, entre le Gouvernement rwandais, dirigé par le Président Juvénal Habyarimana et les rebelles du FPR, dirigés par Monsieur Paul Kagame.



Les accords d'Arusha avaient permis de mettre fin à la guerre et devaient aboutir, in fine, à la mise en place d'un gouvernement consensuel basé sur le partager du pouvoir entre les deux parties en conflit. Mais c'était sans compter avec l'agenda caché du général Paul Kagame : prendre le pouvoir par la force et régner en maitre absolu sur le Rwanda au détriment du partage du pouvoir.

Le point culminant fut l'attentat du 06 avril 1994 perpétré contre l'avion transportant le Président rwandais Juvénal Habyarimana, le Président burundais Cyprien Ntaryamira, d'autres personnalités rwandaises et burundaises, ainsi que trois membres de l'équipage français. Cet attentat, commis par les rebelles du FPR, vint annihiler tous les efforts de paix consentis pas la France et fut ainsi l'élément déclencheur du génocide des Tutsis et des nombreux massacres au sein de la population rwandaise.

En application de la résolution 929 du 22 juin 1994 du Conseil de sécurité de l'ONU, la France fut alors le seul pays occidental qui accepta d'intervenir pour voler au secours des populations rwandaises, alors que la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR), dirigée par le Général canadien Roméo Dallaire, s'avérait impuissante et incapable d'arrêter le génocide.

Dans sa lettre de mission, le président de la République Emmanuel Macron a demandé à la Commission Duclert d'analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda, en tenant compte du rôle des autres acteurs engagés au cours de cette période. On peut citer les pays tels que l'Uganda qui a formé, armé et soutenu militairement et diplomatiquement la rébellion du FPR du début jusqu'à la fin de la guerre, sans oublier la Grande Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique qui ont apporté un appui militaire et diplomatique au FPR.

Pour sa part, la Belgique, ancienne puissance coloniale dont le contingent militaire constituait l'ossature de la MINUAR, a retiré ses troupes une semaine après le déclenchement du génocide.

II est donc incompréhensible et inadmissible que la commission de recherche sur les archives parle d'aveuglement à où la France a, la première, saisi opportunément le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour demander l'envoi de troupes au Rwanda, ce qui a été accepté en juin 1994 et a permis à l'« Opération Turquoise » de sauver des dizaines de milliers de Tutsi mais aussi de Hutus et de Twa en danger de mort. Les responsables politiques et militaires français témoins de cette période ont fourni des renseignements précis sur le déroulement des événements tels que vécus sur place au Rwanda ou à Paris.

Pour des raisons inavouées, et pour masquer ses propres responsabilités dans l'attentat terroriste du 6 avril 1994 et dans le génocide subséquent, le régime de Paul Kagame n'a cessé d'accuser la France d'être complice du génocide des Tutsis.

Dès son élection à la Présidence de la République en 2017, le Chef d'État français, Emmanuel MACRON a manifesté sa volonté d'améliorer les relations entre la France et le Rwanda. Cette démarche est compréhensible et normale entre deux pays et la création de la commission Duclert s'inscrit dans cette volonté de normalisation.

Cependant, au vu des conclusions de la commission, il s'avère que ce rapport est essentiellement politique, partiel et partial. En effet, à travers ses multiples déclarations dans la presse française et internationale, le Professeur Vincent Duclert, président de la commission, a donné l'impression de vouloir à tout prix faire plaisir aux autorités de Kigali, allant jusqu'à suggérer au président Macron de reconnaître la responsabilité de la France dans la tragédie rwandaise, tout en écartant toute complicité directe dans le génocide.

Le Groupe d'Initiative France-Rwanda considère qu'en stigmatisant par trop le régime de feu le Président Juvénal Habyarimana, et en présentant la rébellion du FPR comme de valeureux libérateurs ayant accouru pour arrêter le génocide des Tutsi, sans parler suffisamment du



IVI C.DIA Espace d'expression du Groupe d'Initiative France-Rwanda

rôle des pays qui ont sponsorisé la guerre au cours de la période sous examen, la commission Duclert est sortie du cadre de sa mission de recherche historique objective. En prenant ouvertement fait et cause pour les thèses et le discours militant du régime de Paul Kagame, la commission Duclert a cessé d'être neutre.

Nos inquiétudes sont d'autant plus fondées que de sources diverses, certains membres de la commission seraient proches d'associations connues pour leur soutien sans réserve au régime de Paul Kagame. Il est donc permis de douter de la neutralité et du caractère strictement scientifique de ce rapport.

Pour conclure, le Groupe d'Initiative France-Rwanda (GIFR), composé de résidents rwandais et de Français d'origine rwandaise, soutient la volonté du Président Emmanuel MACRON de renouer les relations entre la France et le Rwanda. Cependant le groupe tient à rappeler que le régime actuel de Kigali, dirigé par le Président Paul Kagame depuis déjà 27 années, foule au pied la démocratie, l'état de droit et le respect des droits humains au Rwanda.

Le Groupe d'Initiative France-Rwanda demande en conséquence au Président Emmanuel Macron de ne pas ''faire de mauvais compromis sur les droits de l'Homme'', notamment sur les nombreux crimes commis par le régime dictatorial de Paul Kagame contre les populations du Rwanda et des autres pays d'Afrique des grands lacs au cours de ces trois dernières décennies.

Le Groupe d'Initiative France-Rwanda demande instamment au président Emmanuel Macron de soutenir sans réserve l'Initiative du Dr. Denis MUKWEGE, Prix Nobel de la Paix 2018, pour la mise en place du Tribunal pénal international ad hoc recommandé par le Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, ex-Zaïre.

La nouvelle page des relations franco-rwandaises ne devrait pas s'écrire sur la base du seul rapport partial et partiel présenté par la commission Duclert, au risque d'inscrire dans le marbre les nombreuses inexactitudes contenues dans ce rapport considéré par beaucoup comme par trop favorable aux thèses anti-françaises développées par le régime du président Paul Kagame.

Fait à Paris, le 16 mai 2021

Le Groupe d'Initiative France-Rwanda (GIFR)

Contact: groupe.gifr@gmail.com

GIFR MEDIA, Espace d'expression du Groupe d'Initiative France-Rwanda